



ENTREPRENDRE



DECouvrir



COLLABORER



INNOVER



Rapport d'activité

2005

10 rue des Murs 67700 SAVERNE
☎ 03 88 71 12 29 📠 03 88 71 29 73
📧 contact@cc-saverne.fr

Rappel réglementaire et légal

Comme chaque année, le rapport retraçant l'activité de la Communauté de Communes de la Région de Saverne est adressé aux Maires des Communes Membres.

Le rapport doit en principe être accompagné du compte administratif de la même année.

Ce dernier ayant déjà été adressé aux Communes, il n'est pas joint au présent rapport.

Il peut toutefois, si nécessaire, être adressé sur demande une nouvelle fois.

Il est rappelé que ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les Délégués de la Commune, au Conseil de Communauté de la Communauté de Communes, sont entendus.

Le Président de la Communauté de Communes peut-être entendu, à sa demande, par le Conseil Municipal de chaque Commune Membre ou à la demande de ce dernier.

Les Délégués de la Commune rendent compte au moins deux fois par an au Conseil Municipal de l'activité de la Communauté de Communes.

Combien de lecteurs pour un rapport d'activité ?

Peu j'en conviens.

Ce constat peut semer une certaine angoisse au sein des équipes de nos Commissions, Agents et Collaborateurs, mais cela représente surtout un formidable défi à relever pour susciter l'intérêt de tous les habitants de notre Territoire.

Cela passe bien évidemment par des efforts de communication, d'information et de pédagogie.

C'est pourquoi nous souhaitons que ce rapport soit certes rigoureux mais également accessible à tous, tant l'étudiant, l'ouvrier, l'agriculteur, que le chef d'entreprise.

Aussi, nos efforts et actions sont orientés constamment vers un axe en cohérence avec son environnement.

Cet axe ?

Le développement du territoire à travers des moyens générateurs d'emplois et de compétitivité.

2005 est une année de repositionnement.

Les projets se concrétisent :

l'Océanide a ouvert ses portes au public, le chantier du Multi-Accueils à Dettwiller est achevé, l'aire d'accueil des Gens du Voyage est quasi finalisée.

L'ouverture du territoire se précise :

l'Office de Tourisme de la Région de Saverne devenu intercommunal et la taxe de séjour instituée, appuient notre volonté d'action touristique.

Le développement économique se renforce :

à travers l'émergence de la Maison de l'Emploi et de la Formation, d'une pépinière d'entreprises au printemps 2007 et au développement des zones d'activités entre autres, nous pouvons atteindre l'objectif de services efficaces, durables et performants

2005 est une année d'attractivité.

Plus de Conseillers Communautaires et de nouveaux Agents au sein de notre Communauté de Communes sont garants d'une cohésion et d'une solidarité de l'intérêt communautaire.

Je remercie les Élus et Agents qui s'investissent au quotidien et parce qu'un tel rapport n'est jamais exhaustif, nous restons à votre écoute et à votre service. C'est aussi cela la Communauté de Communes de la Région de Saverne : un acteur de proximité au service de ses habitants.

Faisons qu'ensemble l'accompagnement, l'attractivité et la promotion de notre beau Territoire soient effectifs.



Pierre Kaetzel
Président

Sommaire

• Edito	
• Sommaire	3
• Organisation de la Communauté de Communes	4
• Les dates repères des décisions du Conseil de Communauté	5
• Les ressources humaines	7
• Les finances	9
• Les ordures ménagères	12
• L'environnement	13
• Le tourisme	14
• La Maison de l'Economie de l'Emploi et de la Formation devient la Maison de l'Emploi et de la Formation de Saverne (MEEF)	15
• L'habitat	16
• Le transport à la demande	21
• Le Centre Nautique Intercommunal « l'Océanide »	22
• Les technologies de l'information et de la communication	24
• Le développement économique	26
• L'enfance	27
• L'éveil musical	30



Organisation de la Communauté de Communes

Président

- M. Pierre KAETZEL
Maire et Délégué de Monswiller

Bureau

- M. Pierre KAETZEL
Président
- M. Jean-Georges SORGIUS
1er Vice-Président, Maire et Délégué de Wolschheim
- Mme Michelle JOECKLE
2ème Vice-Présidente, Conseillère Municipale et Déléguée de Saverne
- M. Jean-Paul WANTZ
3ème Vice-Président, Maire et Délégué de Dettwiller
- M. Jean-Marc DISS
4ème Vice-Président, Maire et Délégué de Landersheim
- M. Joseph CREMMEL
Maire et Délégué d'Otterswiller
- M. Mario DI LIBERATORE
Maire et Délégué de Thal/Marmoutier
- M. Jean-Charles ERNST
Maire et Délégué de Hattmatt
- M. Jean-Claude HOLLNER
Maire et Délégué d'Altenheim
- M. Francis HORNECKER
Maire et Délégué de Furchhausen
- M. Jean-Paul KRAEMER
Maire et Délégué de Steinbourg
- M. Marc MERTZ
Adjoint au Maire et Délégué de Saverne
- M. Charles NONNENMACHER
Maire et Délégué de Lupstein
- M. Henri WOLFF
Maire et Délégué de Saint Jean Saverne
- M. Marc WINTZ
Maire et Délégué de Waldolwisheim

Vice-Présidents

- M. Jean-Georges SORGIUS
1er Vice-Président
- Mme Michelle JOECKLE
2ème Vice-Présidente
- M. Jean-Paul WANTZ
3ème Vice-Président
- M. Jean-Marc DISS
4ème Vice-Président

Commissions Communautaires Permanentes

Commission

- Développement Economique et Finances
- Enfance
- Habitat
- Mutualisation des Services
- Piscine
- Technologie de l'Information et de la Communication
- Tourisme, Environnement et Cadre de Vie

Vice - Présidents

- M. Marc MERTZ
- Mme Michelle JOECKLE
- M. Jean-Georges SORGIUS
- M. Jean-Georges SORGIUS
- M. Jean-Paul WANTZ

- M. Jean-Marc DISS
- M. Jean-Paul WANTZ

Les dates repères des décisions du Conseil de Communauté

25 janvier

Le site de la ZAC du « Martelberg » est retenu dans le cadre de la création d'une plate-forme départementale d'activité pour l'Ouest du Bas-Rhin avec la zone d'activité de Thal-Drulingen.

La zone d'activité Eigen à Dettwiller fera l'objet d'un lotissement d'activité économique.

La Convention générale entre la Communauté de Communes et l'Association Office de Tourisme de Saverne et sa Région est adoptée.

Le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (POSS) du Centre Nautique Intercommunal est approuvé.

22 février

Le plan de financement prévisionnel pour la création d'un accès à la zone d'activité du « Martelberg » et du « Dreispitz » est approuvé.

Le Conseil de Communauté tient son débat d'orientation budgétaire de 2005.

29 mars

Le Conseil de Communauté s'élargit par l'installation de nouveaux Délégués Titulaires et Suppléants.

Un Conseiller Communautaire Suppléant est élu comme Membre du Bureau, portant leur nombre à 15.

Plusieurs Commissions Communautaires Permanentes sont renforcées par l'arrivée des nouveaux Délégués.

Adhésion à l'Association «Pays de Saverne Initiative» qui a pour objectifs de déceler et favoriser l'initiative créatrice d'emplois par la création ou la reprise d'une PME, d'apporter son soutien par l'octroi d'une aide financière sans garantie ni intérêt et d'accompagner les porteurs de projets par un parrainage et un suivi technique assurés gracieusement.

Les comptes administratifs et de gestion 2004 sont approuvés et l'excédent de fonctionnement dégagé (1 244 927,05 €) est affecté pour 1 000 000 € à l'investissement et pour 244 927,05 € au fonctionnement.

Les taux d'imposition sont fixés pour 2005 :

- taxe d'habitation 1,24 %
- taxe sur le foncier bâti : 1,46 %
- taxe sur le foncier non bâti : 5,39 %
- taxe professionnelle : 8,89 %

La taxe de séjour est instituée.

Le budget primitif 2005 est approuvé en équilibre pour 13 239 755 € d'investissement et 15 808 575 € de fonctionnement.

Suite à l'adoption de ses nouveaux statuts, quatre Intervenantes Musicales ont été transférées de la Ville de Saverne vers la Communauté de Communes au titre de l'éveil musical dans les écoles maternelles et élémentaires.

26 avril

La dénomination « comette » est retenue pour le service de transport collectif à la demande.

Des subventions, dans le cadre de la création de logements sociaux, sont accordées aux Communes en complément de l'aide du Conseil Régional d'Alsace.

Dates repères, suite...

31 mai

La taxe de séjour est modifiée : la taxe au régime réel est instituée.

La Communauté de Communes s'engage sur le principe d'aménagement d'une zone d'urbanisation future pour un projet d'intérêt communautaire sur le site de la Bellevue à Monswiller.

28 juin

La Communauté de Communes a pris acte des rapports d'activité 2004 des Délégués Transdev-Est et Est- Vidéocommunication, des services publics délégués respectivement au transport à la demande et au câblage de la Ville de Saverne et de la Commune d'Otterswiller.

Le Président signe la convention correspondant à la mise à disposition des Services de la Ville de Saverne à la Communauté de Communes pour la gestion des Centres de Loisirs Sans Hébergement sis sur la Ville et relevant de la compétence Enfance de l'intercommunalité.

La Convention Générale entre la Communauté de Communes et l'Association Réseau Animation Jeunes est adoptée.

L'Association Générale des Familles est désignée comme Délégué pour l'exploitation et la gestion des Centres de Loisirs Sans Hébergement hors ville de Saverne.

Les tarifs des prestations intercommunales sont fixés pour la CyberBase, le service de transport collectif à la demande « comette », le Centre Nautique Intercommunal « l'Océanide », les Centres de Loisirs Sans Hébergement et les structures Enfance.

L'ouverture d'une ligne de crédit de trésorerie de 3 000 000 € pour une durée d'1 an est décidée.

27 septembre

La validation et le portage du projet de création d'une Maison de l'Emploi à Saverne sont décidés.

Les modalités d'intervention de la Communauté de Communes en matière de fonds de concours aux Communes Membres sont fixées.

Les tarifs des prestations intercommunales des Centres de Loisirs Sans Hébergement et des structures Enfance pour la période du 1er Septembre 2005 au 31 Août 2006 sont fixés.

Le Conseil de Communauté a décidé de la délégation d'attributions au Président.

Dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, une aide a été accordée en complément de la subvention ANAH à un particulier.

13 décembre

Le programme d'actions 2005 de la Charte Intercommunale de Développement Local 2001 - 2006 est arrêté.

Les attributions de compensation définitive de la taxe professionnelle unique, année 2005 pour les Communes Membres sont fixées.

Les tarifs des prestations intercommunales pour l'année 2006 sont fixés.

Suite à l'extension de la zone d'activité de la Faisanderie, la mise en place d'un boisement compensateur est définie.

Le Contrat Enfance est prolongé par avenant pour une période de 3 ans, du 1er janvier 2005 au 31 décembre 2007.

La Convention Générale de l'Association de la Crèche Parentale «Les Bambins» de Saverne est adoptée.

Les ressources humaines

L'effectif global (équivalent temps plein)

- 24 personnes ont augmenté l'effectif en 2005.
- 71 Agents équivalent temps plein.

Les stagiaires

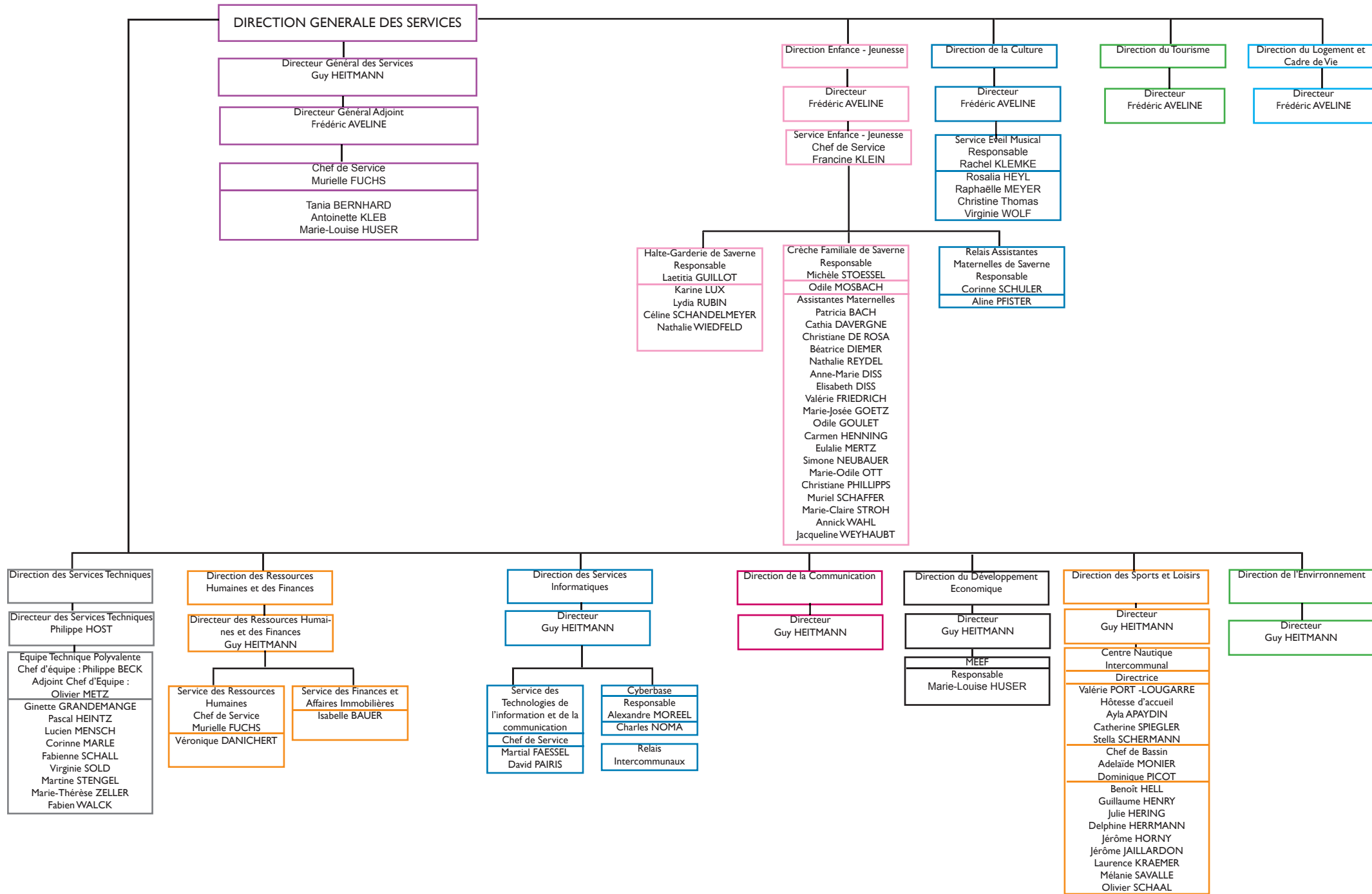
La Communauté de Communes a accueilli 3 stagiaires lors de l'année 2005.

Plusieurs thématiques ont ainsi pu être abordées :

- Le projet de pépinière d'entreprises par Eric BAUER,
- La maîtrise d'ouvrage public par Julien MOUTIER,
- Analyse et diagnostic des relations entre agriculture et territoire dans la Région de Saverne par Christophe DISS.



Organigramme



Les finances

Les dépenses

Fonctionnement

10 439 527 €

Charges à caractère général	1 001 763 €
Charges de personnel et frais assimilés	1 879 190 €
Autres charges de gestion courante	1 245 795 €
Atténuation de produits	5 196 850 €
Charges financières	491 860 €
Charges exceptionnelles	565 737 €
Dotations aux amortissements	58 332 €

1er Janvier 2005

Institution d'une fiscalité mixte en raison des nombreuses compétences de la Communauté de Communes et de l'accroissement des dépenses qui en résultent

Investissement

9 025 163 €

Transfert d'une subvention d'investissement au budget annexe zone logistique	35 144,38 €
Remboursement d'emprunts	765 128 €
Opérations d'équipement	7 575 435 €
Autres immobilisations financières	402 040 €
Amortissements	247 416 €

Opérations ayant le plus bénéficiées des dépenses d'investissement

- Site de Gestion Informatique du Livre Foncier à Saverne (GILFAM) : 2 038 990 €
- Centre Nautique Intercommunal « l'Océanide » à Saverne : 3 141 210 €
- Multi - Accueils à Dettwiller : 1 292 251 €
- Zone du Dreispitz à Monswiller : 410 635 €

Les recettes

Fonctionnement		11 007 993 €
Produits des services, du domaine		753 684 €
Impôts et taxes		5 864 151 €
Dotations et participations		3 769 864 €
Autres produits de gestion courante		316 614 €
Atténuation de charges		12 928 €
Produits financiers		1 313 €
Produits exceptionnels		42 023 €
Reprises sur amortissements et provisions		247 416 €

Investissement		3 270 027 €
Dotations, fonds divers et réserves		742 882 €
Subventions d'investissement		1 837 816 €
Immobilisations incorporelles		305 983 €
Immobilisations corporelles		268 847 €
Immobilisations en cours		53 047 €
Participations		3 120 €
Amortissements des immobilisations		58 332 €

Les zones d'activité	Dépenses		Recettes	
ZA Martelberg	Investissement	10 367 €	Investissement	11 680 €
	Fonctionnement	10 367 €	Fonctionnement	10 367 €
ZA Faisanderie	Investissement	69 698 €	Investissement	65 146 €
	Fonctionnement	69 698 €	Fonctionnement	69 698 €
ZA Eigen	Investissement	18 713 €	Investissement	20 €
	Fonctionnement	18 733 €	Fonctionnement	18 733 €
ZA Parc Logistique	Investissement	163 767 €	Investissement	157 815 €
	Fonctionnement	253 536 €	Fonctionnement	253 536 €
Ordures ménagères	Investissement	0 €	Investissement	0 €
	Fonctionnement	2 188 410 €	Fonctionnement	2 403 640 €

La taxe professionnelle unique

Les attributions de compensation de la Communauté de Communes aux Communes

Commune	Montant en €
DETTWILLER	283 594
ECKARTSWILLER	23 187
ERNOLSHEIM-LÈS-SAVERNE	54 579
FURCHHAUSEN	13 060
GOTTENHOUSE	1 114
GOTTESHEIM	27 670
HAEGEN	3 677
HATTMATT	37 926
LANDERSHEIM	47 123
LUPSTEIN	78 542
MONSWILLER	383 508
OTTERSWILLER	113 063
SAESSOLSHEIM	11 659
SAINT/JEAN/SAVERNE	44 713
SAVERNE	3 553 626
STEINBOURG	454 495
THAL-MARMOUTIER	43 282
WALDOLWISHEIM	9 198
WOLSCHHEIM	3 206



Les attributions de compensation des Communes à la Communauté de Communes

Commune	Montant en €
ALTENHEIM	2 041
FRIEDOLSHEIM	2 353
LITTENHEIM	902
MAENNOLSHEIM	1 296
OTTERSTHAL	9 471
PRINTZHEIM	2 745
REINHARDSMUNSTER	5 943
WESTHOUSE-MARMOUTIER	3 813

8,89%

C'est le taux de TPU appliqué en 2005 qui reste inchangé par rapport à 2004

Les taux des autres taxes

Taxe d'habitation : 1,24%
Taxe sur le foncier bâti : 1,46%
Taxe sur le foncier non bâti : 5,39%

Les ordures ménagères

La Communauté de Communes est chargée de facturer la redevance d'enlèvement des ordures ménagères.

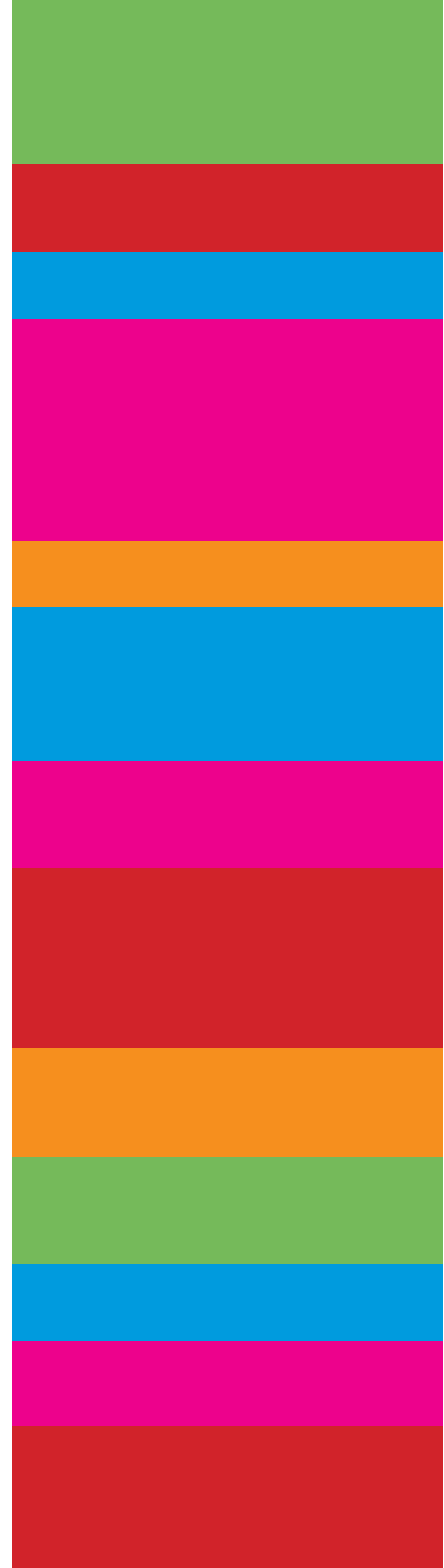
La part fixe par foyer est la même pour toutes les Communes : 90 €.

S'ajoute ensuite une part variable par habitant.

Pour la Ville de Saverne, qui bénéficie d'un ramassage bi-hebdomadaire, elle s'élève à 40 €.

Pour les autres Communes Membres la part variable est de 30 €.

La redevance versée par les habitants assure le financement des collectes et du traitement des déchets des ménages et assimilés.



L'environnement

Concours Intercommunal des «Communes Fleuries»

Comme chaque année depuis 1996 le Concours Intercommunal des « Communes Fleuries » a eu lieu.

La tournée de sélection s'est déroulée le 8 Juillet 2005. Le Jury se compose des Membres de la Commission Communautaire Permanente «Tourisme, Environnement et Cadre de Vie».

Le Jury sillonne 24 des 27 Communes de l'Intercommunalité. Saverne est hors concours en raison de son Service Espaces Verts et de ses Jardiniers. De plus les Communes lauréates les 2 années précédentes sont également hors concours.

Le «TOP 5»

Ernolsheim-lès-Saverne 18,80

Saessolsheim 18,65

Haegen 16,75

Littenheim 16,17

Saint-Jean-Saverne 16,10

La localité primée en 2005 est Ernolsheim-lès-Saverne avec une moyenne de 18,80, suivie de très près par Saessolsheim qui obtient une moyenne de 18,65. La troisième place a été attribuée à Haegen (16,75).

La notation se fait sur la base de 5 critères définis comme suit :

- l'aspect général de la Commune,
- l'effort de fleurissement des habitants,
- la participation de la Commune : arrangement, contexte, et l'originalité de variétés des fleurs,
- le massif intercommunal.

Tournée de sélection du Jury du 8 Juillet 2005

Evaluations (à partir de la 6ème place)

COMMUNES	MOYENNE DES POINTS OBTENUS
Eckartswiller	15,94
Hattmatt	15,80
Maennolsheim	15,61
Furchhausen	15,45
Gottesheim	15,05
Reinhardsmunster	14,80
Waldolwisheim	14,80
Dettwiller	14,75
Westhouse-Marmoutier	14,56
Thal-Marmoutier	14,15
Wolschheim	14,15
Friedolsheim	13,78
Altenheim	13,75
Landersheim	13,65
Ottersthal	13,65
Otterswiller	13,55
Printzheim	12,80
Lupstein	11,95
Gottenhouse	11,65



Le Massif Intercommunal

Depuis quelques années la Communauté de Communes fournit des plants pour la réalisation d'un massif intercommunal dans chaque Commune.

Ce massif s'inscrit comme un critère de notation pour le Concours Intercommunal des « Communes Fleuries ».

Le tourisme

Institution de la taxe de séjour

Depuis le 1er Avril 2005 une taxe de séjour au régime du réel est appliquée sur le territoire de la Communauté de Communes.

Cette instauration confirme la volonté d'agir en faveur de l'action touristique.

Il s'agissait également d'améliorer le système de gestion et de ne pas faire reposer le financement de ce développement sur les seules contributions fiscales de la population permanente. Le produit de cette taxe est affecté au fonctionnement de l'Office de Tourisme de Saverne et sa Région.



Catégorie d'hébergement	Tarif par nuitée par personne
Terrain de camping	0,30
Point d'accueil	0,15
Gîtes	0,30
Auberge de jeunesse	0,15
Port de plaisance	0,15
Hôtel sans étoile	0,30
Meublés 4ème catégorie	0,30
Hôtel 1 étoile	0,45
Meublés 3ème catégorie	0,45
Maison de vacances	0,45
Hôtel 2 étoiles	0,60
Meublés 2ème catégorie (confort)	0,60
Hôtel 3 étoiles	0,60
Meublés 1ère catégorie (luxe)	0,75

Les «Référénts Tourisme »

Des réunions « Référénts Tourisme » des 27 Communes ont été organisées, afin de structurer un réseau de personnes ressources.

Ces personnes ont été mises à contribution afin d'actualiser un inventaire des richesses touristiques communales, l'Office de Tourisme s'étant ensuite chargé de centraliser toutes les données.



Eglise de Friedolsheim

47 772

personnes accueillies en 2005 avec un pic en juillet / août

133 contrats établis pour

517 personnes pour la Centrale de réservation de meublés de tourisme

130

commandes de visites guidées pour les groupes

23 900 €

de chiffre d'affaires généré pour l'activité Produits Touristiques

Participation à 5 salons touristiques

Maison de l'Economie de l'Emploi et de la Formation (MEEF)

La Maison de l'Economie de l'Emploi et de la Formation devient la Maison de l'Emploi et de la Formation de Saverne (MEF)

Suite à une étude prospective - initiée par la Communauté de Communes et dont l'objet était de faire un diagnostic du fonctionnement de la MEEF - il est apparu indispensable de repositionner cet équipement polyvalent et reconnu par les usagers, mais manquant de lisibilité. Par ailleurs, l'émergence d'un projet de pépinière offre l'opportunité de créer un pôle Economie distinct, spécialisé dans l'accompagnement des entreprises.

C'est le plan de Cohésion Sociale mené par le Ministre Jean-Louis BORLOO qui conforte la Communauté de Communes dans le projet de renforcer le domaine de l'Emploi et de la Formation au 16 rue du Zornhoff à Saverne.

En octobre 2005 un dossier de candidature à la labellisation a été transmis aux services de l'Etat et a été retenu. Ce sont donc, outre le renforcement des partenariats, des moyens supplémentaires qui vont être mis en œuvre, avec une forte participation financière de l'Etat, dans le but d'une meilleure efficacité dans les services proposés. RMIstes, jeunes en recherche d'emplois, mais aussi salariés et les autres personnes en recherche d'informations et d'orientations professionnelles bénéficieront d'un accompagnement complet.

Ainsi la MEEF devient la MEF.



Les locaux demeurent à la même adresse, 16 rue du Zornhoff à Saverne



L'habitat

L'intérêt que porte la Communauté de Communes à la problématique de l'habitat est constant depuis de nombreuses années. 2005 conforte cette situation et démontre les divers axes ou l'Intercommunalité s'investit.

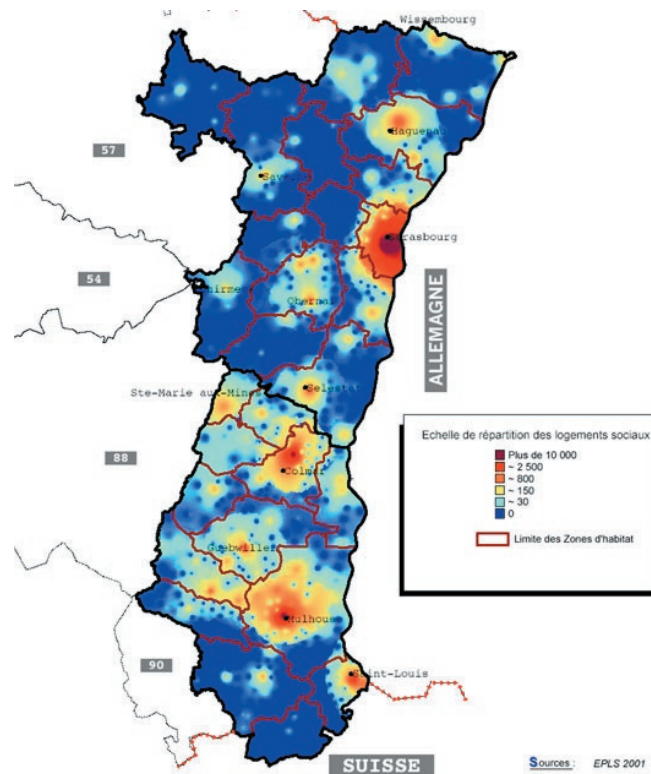
1813,94 €

C'est le montant de la contribution financière demandée à la Communauté de Communes pour le dispositif ARL.

Elle représente 1% du coût total de l'opération pilotée par le Conseil Général.

Atelier de Recherche de Logement (ARL)

Le Conseil Général du Bas-Rhin a décidé de mettre en place un dispositif d'Atelier de Recherche de Logement. Sur le territoire de la Communauté de Communes il se tient à Saverne. Ces ateliers ont pour but de venir en aide à des personnes ayant des moyens financiers suffisants permettant l'accès à un logement du parc locatif privé mais ne maîtrisant pas les mécanismes de recherche. Ainsi une formation et un accompagnement sont proposés aux personnes. Le suivi est assuré par le biais d'un travailleur social.



L'aide à la création de logements sociaux

Depuis 1994, la Communauté de Communes s'implique financièrement dans la réalisation de logements sociaux auprès des Communes Membres. Ces aides sont les suivantes :

- 2 287 € par logement ancien (réhabilitation de bâtiments communaux) si financements PALULOS ou autres.
- 3 049 € par logement neuf.

Les subventions étaient limitées à 5 logements par Commune. En 2005 ces interventions de l'Intercommunalité ont été actualisées.

Dans la mesure où la Région Alsace participe financièrement aux opérations communales, la Communauté de Communes a décidé d'intervenir à hauteur de la moitié des montants accordés par la Région Alsace dans la limite de 5 logements pris en compte par la Commune, par période de 3 ans, avant renouvellement possible d'une demande.

Ainsi courant de l'année, la Commune d'Eckartswiller a sollicité l'aide de la Communauté de Communes dans le cadre de la réhabilitation de 2 logements locatifs sociaux dans son presbytère. L'opération bénéficiant de l'aide de la Région Alsace, elle a pu bénéficier de l'aide communautaire.



La Mission Habitat

La Mission Habitat a été engagée en 2004 et fait suite à la deuxième OPAH arrivée à échéance le 31 décembre 2003. Ses objectifs s'attachent à l'information de la population en matière d'habitat et le montage des dossiers dans ce même domaine.

12

C'est le nombre de propriétaires occupants qui ont ainsi obtenu un engagement de l'ANAH

3 à 4 personnes

Taux de fréquentation des permanences bi-mensuelles

En 2005 près d'une centaine de personnes ont été rencontrées

Identification des demandeurs de la permanence

- Les dossiers propriétaires bailleurs : 10 dossiers (17 logements).
Montant des subventions ANAH : 102 106 €
Montant total des travaux : 570 219 €
Dont 1 dossier d'insalubrité en cours (3 logements).
Dossiers en préparation : 6 logements.
Dossiers rejetés ou annulés : 5 logements.
- Dossiers engagés propriétaires occupants : 12 dossiers.
Montant des subventions ANAH : 28 039 €
Montant total des travaux : 122 277 €
Dossier déposé à l'ANAH : 1 logement.
Dossiers en préparation : 2 logements.
- Dossiers engagés auprès des caisses de retraite : 5 dossiers.
Montant des subventions de la CRAV : 5 678 € pour un montant total des travaux de 22 286 €.



L'ingénierie décentralisée

33 logements ont bénéficié d'un accord de subvention. ANAH pour un montant total de 130 145€ correspondant à un montant de travaux de 692 496€ :

- 10 dossiers de propriétaires bailleurs correspondant à l'amélioration de 17 logements locatifs.
- 1 dossier de 3 logements conventionnés à Saint Jean Saverne avec sortie d'insalubrité.

Le PACT du Bas-Rhin – DOMIAL a établi jusqu'au 31 décembre 2005 les dossiers de demande d'aide à l'amélioration de l'habitat au bénéfice des personnes âgées, auprès des Caisses de Retraite :

- 5 propriétaires ont ainsi pu obtenir une aide spécifique en 2005 pour l'installation d'un chauffage central, le remplacement de menuiseries extérieures et des mises aux normes électriques.

La centralisation de toutes ces prestations dans un guichet unique a simplifié les démarches administratives des propriétaires.

Séminaire 2005

La 2ème «édition» de la journée d'étude des Conseillers Communautaires s'est portée sur la thématique suivante :

« Du Programme Local de l'Habitat à la concrétisation d'opérations locatives ».

Le vendredi 25 Novembre, élus et professionnels ont visité un certain nombre de réalisations du Val de Villé, sous la conduite de Domial.

Une réunion de travail tenue au siège de la Communauté de Communes du Val de Villé a permis une présentation de la politique du logement mise en œuvre par cette collectivité.

Deux responsables de l'Agence Domial ont complété cet échange par une présentation de leur société et une explication des montages financiers intervenant dans la promotion de l'habitat aidé.

Le Programme Local de l'Habitat a contribué à mener une programmation d'ensemble sur le territoire, portée par un seul opérateur qui s'est engagé à répondre aux attentes de la collectivité.

Cette opération pourrait inspirer la Communauté de Communes de la Région de Saverne.



Visite d'un logement DOMIAL
à Breitenau



L'aide à la valorisation du patrimoine bâti

Le dispositif d'aide à la valorisation du patrimoine bâti qui s'est réellement structuré en 2004, s'est poursuivi en 2005. En partenariat avec le Conseil Général du Bas-Rhin, des aides sont disponibles pour les immeubles construits avant 1900 et faisant l'objet de travaux de restauration.

Afin d'accompagner les habitants dans une démarche de qualité, un conseiller-architecte suit les dossiers et renseigne gratuitement les habitants.

C'est Mlle Aurélie WISSER qui est chargée de cette mission par la Communauté de Communes de la Région de Saverne ainsi que par 3 autres intercommunalités (Communauté de Communes du Pays de Hanau, de La Petite Pierre, et d'Alsace Bossue) dans le cadre de la politique mutualisée de préservation et de valorisation du patrimoine bâti.

Montant des subventions communautaires

Crépis	3,10 €/m ²
Peinture	2,30 €/m ²
Toiture	3,10 €/m ²
Ouvrants	38,50 € (pour 1 paire de volets ou une paire de fenêtres en bois), 77,00 € (pour une porte en bois).
Éléments architecturaux (encadrements d'ouverture, escaliers, pierre de taille...)	15% du coût de la réfection



Une habitation réhabilitée grâce aux subventions

18 dossiers répartis sur 9 Communes ont été traités.

Le montant total de la subvention de la Communauté de Communes est plafonné à 3 050€ par bâtiment

12 952 €

C'est le montant total des aides accordées aux particuliers.

L'aide financière du Conseil Général est équivalente à celle de la Communauté de Communes

L'aire d'accueil des Gens du Voyage

L'année 2005 a été marquée par la construction et la quasi-finalisation des travaux de l'aire d'accueil des Gens du Voyage.

Ces travaux ont constitué en la réalisation de 40 emplacements équipés.

En effet afin de mieux gérer le site et de veiller à ce que les frais de séjour ne se traduisent pas en impayés, la Communauté de Communes a opté pour un système de pré-paiement qui reste précurseur en Alsace.

Ce système se matérialise par la mise en place de bornes eau et électricité avec compteur à chaque emplacement.

Ces bornes seront créditées par les occupants dès leur arrivée, afin d'accéder à la consommation.

Dans le but de permettre une meilleure intégration sociale, la Communauté de Communes offrira à cette population nomade un accompagnement grâce à la présence hebdomadaire sur le site d'un Coordonnateur Social.

De plus la scolarisation des enfants sera incitée.



Travaux mars 2005



Le transport à la demande

L'étude diagnostic du transport à la demande a démontré l'intérêt de faire évoluer l'image de marque du service. L'objectif était de toucher un nouveau public, notamment les jeunes. Une nouvelle dénomination a été validée. Le choix s'est porté sur com'ette car la comète est un astre qui apparaît rapidement et qui disparaît plus lentement, comme la navette qui arrive à l'heure et qui dépose ses passagers. Dans ce mot, on retrouve la première syllabe de communication, mais aussi l'abréviation de la Communauté de Communes ainsi que le rappel de navette par le suffixe «ette». Le logo s'inspire de celui de la Communauté de Communes. De plus un règlement est venu cadrer l'utilisation de la com'ette.



20 029

C'est le nombre de trajets
en 2005
(+ 41% par rapport à 2003)

Cette année a aussi été celle de l'ouverture d'une Agence Commerciale, au 73 Grand'Rue à Saverne. Désormais les usagers disposent d'un lieu d'information et d'échange avec le Délégué du transport à la demande. L'objectif étant surtout une meilleure prise en charge des réservations.



Le Centre Nautique Intercommunal



*Le Centre Nautique Intercommunal est baptisé « l'Océanide ». Cette dénomination fait suite à une consultation auprès des écoles élémentaires des Communes Membres de la Communauté de Communes et du Conseil Municipal des Enfants de la Ville de Saverne.
Le Centre Nautique Intercommunal « l'Océanide » a ouvert ses portes le 7 Mars 2005.*

En raison de l'ouverture de l'Océanide un POSS (Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours) a été mis en place.

Les objectifs du POSS

- Prévenir les accidents par une surveillance des activités adaptées aux caractéristiques de l'établissement
- Fixer les procédures d'alarme à l'intérieur de l'établissement, ainsi que le dispositif d'alerte des secours
- Déterminer les modalités d'organisation de la surveillance et fixer ainsi le nombre et la qualification des personnels affectés à la surveillance des zones définies ainsi que le nombre de pratiquants pouvant être admis simultanément dans l'établissement pour y pratiquer les activités considérées.



127 472

C'est le nombre d'entrées
comptabilisées du 07 mars
au 31 décembre 2005

Unique dans la grande région EST de la France, l'Océanide ravit les familles, associations, sportifs et scolaires, grâce à ses prestations de haut niveau :



Zone couverte

- ≈ Un bassin sportif de 25x15m avec 6 lignes d'eau
- ≈ Un bassin de loisirs équipé de divers éléments d'animations dont une rivière rapide
- ≈ Une pataugeoire avec des jeux pour les tous petits
- ≈ Un bain bouillonnant
- ≈ Un grand toboggan



Zone extérieure exposée vers le sud

- ≈ Un bassin ludique avec une rivière à remous accessible de la zone couverte par un couloir de liaison. Ce bassin est chauffé et utilisable toute l'année
- ≈ Une pataugeoire d'été
- ≈ Un pentagliss de 45 m à 4 pistes.



Espace forme proposant

- ≈ Deux cabines sauna
- ≈ Deux espaces hammam
- ≈ Une salle de repos



Le Pentagliss

Les technologies de l'information et de la communication

Le service TIC intervient dans de nombreux domaines

- Cyberbase
- Informatique (nouvelles installations, maintenance, ateliers d'initiation et de perfectionnement aux outils bureautiques)
- Projets Internet
- Gestion des équipements informatiques des Services de la Communauté de Communes
- Suivi et maintenance du logiciel spécifique Petite Enfance
- Relais Communaux
- Réseau numérique multiservices
- Projets TIC et Telecom de la Communauté de Communes

L'année 2005 fut riche aussi bien dans la mise en place d'outils informatiques que d'assistance

Gestion de la redevance d'enlèvements des ordures ménagères

- Mise à jour de l'application de gestion des ordures ménagères par le Service TIC
- Collecte et traitement des données des foyers de l'ensemble des Communes
- Suivi du projet

Marchés publics

- Mise en place de la solution Achat-Public de gestion dématérialisée des marchés publics en ligne.

Centre Nautique Intercommunal

- Suivi Projet Informatique et Telecom dans le cadre de l'ouverture du Centre Nautique Intercommunal
- Encodage en interne des cartes Océanide
- Création du mini site internet «l'Océanide» à Saverne

Achat et maintenance du matériel informatique

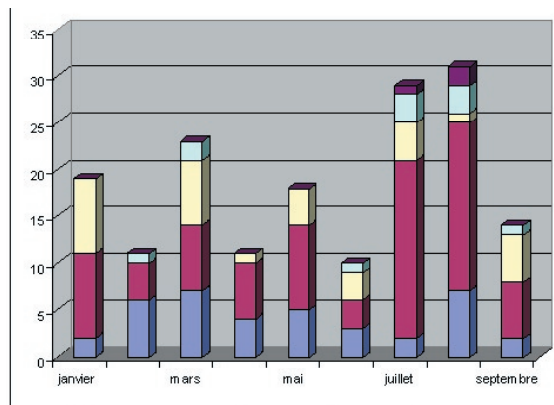
- Mise en place du copieur de la MEEF
- Gestion du parc informatique de la Communauté de Communes
- Renouvellement du parc informatique de la Cyberbase
- Interventions auprès des Communes



La Cyberbase

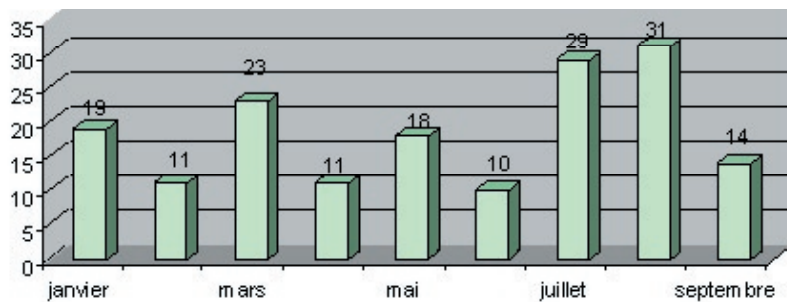
Pendant l'année 2005 (janvier à septembre) 853 personnes ont fréquenté la CyberBase.

Provenance des utilisateurs

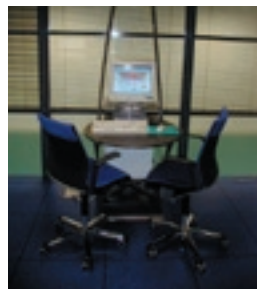
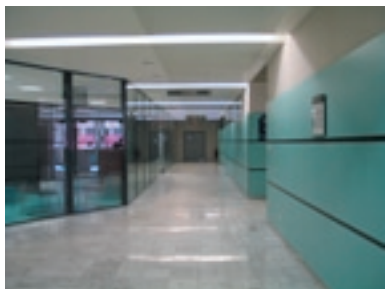
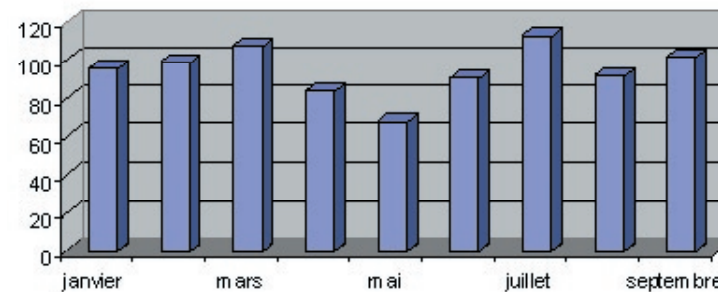


Les principaux utilisateurs viennent de la Communauté de Communes de la Région de Saverne mais avec une majorité de Savernois.

Nouvelles inscriptions



Nombre d'utilisateurs



Le développement économique

La zone d'activité de la Faisanderie

Fin 2004-début 2005 a été marqué par la déclaration d'utilité publique du projet de l'extension de la zone d'activité de la Faisanderie.

La surface de la zone est de près de 22 hectares et s'étend sur les bans communaux de Monswiller et de Steinbourg.

Les objectifs de ce projet s'inscrivent dans ceux de la charte de développement :

- Accompagner et anticiper les restructurations économiques de son bassin de vie
- Promouvoir des équipements structurants d'intérêt communautaire

Les enjeux environnementaux ont été pris en compte et donneront lieu à un boisement compensateur entre autres



LOCALISATION DE LA
ZONE D'ACTIVITE
DE LA FAISANDERIE

La zone d'activité du Martelberg

Le site du Martelberg a été retenu dans le cadre de la démarche lancée par le Conseil Général du Bas-Rhin le 29 Mars 1999 relative aux plates-formes départementales d'activité.

Il a été également décidé de mettre en œuvre la modification du carrefour giratoire sur la RD 421, destinée à la desserte des zones d'activités du « Martelberg » et du « Dreispitz ».



143 609

heures enfant sur l'ensemble des structures petite enfance, pour un total de 119 places.

38 600

jours enfant sur l'ensemble des Centres de Loisirs Sans Hébergement et périscolaires, pour un total de 378 places habilitées.

57 745

repas nécessaires aux Centres de Loisirs Sans Hébergement - périscolaire.

L'enfance

CLSH : accueils périscolaire et Vacances

Diverses actions ont été menées pour l'accueil périscolaire et les vacances

Début de la Délégation de Service Public pour la gestion des Centres de Loisirs Sans Hébergement hors Saverne

La Commission Enfance du 12 janvier 2005 a donné un avis favorable au lancement de la procédure de Délégation de Service Public pour les CLSH hors Saverne.

Cette procédure a conduit à retenir l'Association Générale des Familles en tant que Délégué en charge de la Passerelle, de la Ruche et d'Arc-en-Ciel, lors de la rentrée de septembre.

Pour être en conformité avec la législation en vigueur, de nouvelles conventions avec les gestionnaires ont été rédigées et finalisées.

Le travail préalable à cette procédure a nécessité le recueil de données concernant le fonctionnement existant, ainsi que des simulations visant à harmoniser les tarifs.

De nombreuses réunions de concertation avec les différents partenaires ont permis de définir les orientations à proposer.

Convention de Services Partagés avec la Ville de Saverne pour la gestion des Centres de Loisirs Sans Hébergement.

Voir détails page 31.

Nouvelle Convention Générale avec l'Association du Réseau Animation Jeunes

La Convention Réseau Animation Jeunes a été actualisée, pour une mise en conformité avec les textes et afin de préciser les modalités de participation financière.

Changement de la politique tarifaire des CLSH - Application de tarifs basés sur un taux d'effort

Réalisation d'une plaquette Centre de Loisirs Sans Hébergement pour l'Été 2005.



la Passerelle à Dettwiller

Structures d'accueil « Petite Enfance »

Les grandes étapes

• Fin du chantier du Multi-Accueils à Dettwiller

La construction du Multi-Accueils débutée en 2004 s'est poursuivie et achevée en 2005.

Il a pour objectif d'accueillir 2 structures Enfance avec des vocations différentes.

Ainsi l'aile gauche est destinée à la mise en place d'une crèche et halte-garderie de 32 places qui se substituera à la crèche « les Bouts d'Chou » qui ne dispose que de 12 places.

L'aile droite est prévue pour l'accueil du Centre de Loisirs sans Hébergement «La Passerelle» avec une capacité de 50 places.



Construction du Multi-Accueils à Dettwiller

- Préparation de l'ouverture du Multi-Accueils à Dettwiller avec le transfert de la crèche parentale «Les Bouts d'Chou» de Dettwiller
- Préparation de l'ouverture du Lieu d'Accueil Parents-Enfants dans les locaux situés 3 quai du Canal à Saverne
- 1ère année de fonctionnement des structures Petite Enfance avec la PSU
- Convention de gestion avec la crèche parentale « Les Bambins » de Saverne
- Renouvellement du Contrat Enfance jusqu'au 31/12/2007 signé le 21/12/2005

Ceci a impliqué la coordination de l'activité des gestionnaires (éléments statistiques de l'activité) et le suivi des comptes

- validation des budgets prévisionnels et comptes de résultats
- versement des acomptes aux structures
- relation avec la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin, concernant les documents de suivi demandés.

Un dossier d'ouverture présentant diverses caractéristiques a ainsi été constitué

- Qualification du personnel à recruter
- Convention avec la PMI
- Budgets Prévisionnels – relation avec la CAF
- Mobilier et aménagements intérieurs (jeux, vaisselle, etc...)
- Suivi du financement

De plus des réunions ont été organisées avec les services de la CAF.

Elles avaient 2 objectifs

- évaluation du Contrat Enfance venu à échéance fin 2004 et prolongé pour 3 ans. Signature le 21/12/2005.
- évaluation du Contrat Temps Libre venu à échéance fin 2005 prévue pour début 2006.

Le rôle de la coordination porte sur les aspects financiers liés au Contrat Enfance.



Maison de l'Enfant, rue Ruth à Saverne

Convention de Services Partagés entre la Communauté de Communes et la Ville de Saverne

Afin d'exercer la compétence Enfance tout en tenant compte des moyens humains et matériels déjà existant à Saverne, une Convention de Services Partagés a été signée.

Effective au 1er septembre 2005, cette convention mobilise équipements et personnels de la Ville pour le compte de la Communauté de Communes afin de faire fonctionner les CLSH à Saverne, dans le cadre des orientations du Contrat Temps Libre.

La collectivité apporte son concours financier en couvrant les dépenses restant à charge de Saverne, hors recettes (usagers, CAF, Conseil Général).

Pour l'exercice 2005 :

L'essentiel de l'activité générée par la Convention de Services Partagés a porté sur le suivi de la rentrée scolaire, des ajustements quant au fonctionnement et aux moyens (personnels et locaux) sont à chaque fois nécessaires afin de répondre à l'évolution des besoins.

Afin de faciliter le suivi administratif de la Convention, les deux collectivités ont désigné des référents, à savoir M. J.L. Durousseau, Directeur du Centre Socio - Culturel de l'Îlot du Moulin, pour la Ville de Saverne et M. F. Aveline, Directeur Général Adjoint pour la Communauté de Communes.

Un état des personnels intervenant dans le fonctionnement des CLSH a été élaboré afin de cerner les problématiques de ressources humaines et de mieux maîtriser les dépenses de personnel à intervenir.

Dans un souci d'harmonisation des services proposés sur le territoire, le règlement des CLSH de Saverne a été analysé afin de préparer un cadre permettant à tous les usagers du territoire de bénéficier des mêmes conditions (voir DSP régissant les CLSH hors de Saverne) par une convergence des différents règlements en vigueur.

Éléments financiers

La dépense de fonctionnement annuelle, (janvier/décembre 2005) était de 559 059 €.

La part restant à charge était de 275 889 €. Celle-ci a été versée par la Communauté de Communes de la Région de Saverne, dans le cadre d'une Convention de Financement, puis dans le cadre de la Convention de Services Partagés intervenue en septembre.

Sur l'ensemble de l'année 2005,
les CLSH de Saverne ont réalisé :

18 174 journées enfant

38,66 € coût moyen de la
journée

33 545 services de repas

L'éveil musical

L'année 2005 marque le passage à l'exercice effectif de la compétence de l'éveil musical. Les Intervenantes devenant ainsi salariées de la Communauté de Communes (et non plus de la Ville de Saverne qui organisait le service et répercutait les charges aux Communes concernées par les interventions).

La préparation de la rentrée représente chaque année un travail important en raison de l'organisation des plannings, des demandes croissantes et de l'adhésion de nouvelles écoles.

Afin de répondre à ces attentes et d'assurer un remplacement pour congé de maternité, l'embauche de deux nouvelles Intervenantes a été nécessaire.

1745,25

C'est le volume annuel d'heures d'éveil musical dispensé en période scolaire.

50

C'est le volume hebdomadaire d'heures dispensées en période scolaire.

1977

C'est le nombre d'élèves concernés



Les enfants de l'école élémentaire de Friedolsheim se sont investis pour le spectacle Création du musicien australien Colin Offord en février. Un grand travail de préparation jusqu'au lever de rideau, dans une mise en scène onirique, au Maillon à Strasbourg.

Communauté de Communes de la Région de Saverne

10 rue des Murs 67700 SAVERNE

Tél. : 03 88 71 12 29

Fax : 03 88 71 29 73

contact@cc-saverne.fr

Altenheim
Dettwiller
Eckartswiller
Ernolsheim lès Saverne
Friedolsheim
Furchhausen
Gottenhouse
Gottesheim
Haegen
Hattmatt
Landersheim
Littenheim
Lupstein
Maennolsheim
Monswiller
Ottersthal
Otterswiller
Printzheim
Reinhardsmunster
Saessolsheim
Saverne
Saint Jean Saverne
Steinbourg
Thal - Marmoutier
Waldolwisheim
Westhouse-Marmoutier
Wolschheim



Entreprendre

Découvrir

Collaborer

Innover